

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes du Val de l'Aisne**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 5 FÉVRIER 2026**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
82	51	51 + 6 pouvoirs

<b>Date de convocation</b> <b>30 janvier 2026</b>
--

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu salle du Conseil de la CCVA, sous la présidence de **Thierry ROUTIER**, Président.

**Présents** : ALIZARD Mickaël, BATTEFORT Arnaud, BESONHE Grégory, BOCHET Patrick, BOMBART Marcel, BOURNONVILLE Catherine, BOUSSARIE Didier, CENDRA Francis, CHATEL Christian, CHOQUENET Vincent, COLPART Alain, DEGOUVE Joanne, DENISART Aurélie, DETAILLE Bertrand, DROUET Christian, DÉCAUCHÉ Thierry, FERTÉ Thierry, FILLIoud Patrick, GARET Marlène, GOIN Christophe, GRUNDELER Blandine, GUYOT Jacques, HECQUET Jean-Pierre, HENNEVEUX Marc, IGNATE Jacky, JEUX Thierry, KAMINSKI Patrick, LAFLEUR Dominique, LAINÉ Marie-Claude, LAPLACE Christian, LAUNÉ Géraldine, LECLERCQ Laurent, LEMAIRE Michel, MADIOT Claude, MARCELLIN Dominique, MERCIER Sébastien, MERIAUX Christian, MUSSOT Nathalie, NECA Amadéo, NIQUET Didier, NIVART Martine, PASCARD Benoît, PIAZZA Odile, POLETZ Jean-Pierre, ROUTIER Thierry, RUFFY Didier, SAUVAGE Bruno, TEMPLIER Marc, TORDEUX Luc, VOITURON Marc, WATIER Francis.

**Représentés** : BOIVIN Claudine pouvoir donné à PIAZZA Odile, CLEMENT Nelly pouvoir donné à BATTEFORT Arnaud, DAUTREMEPUITS Denis pouvoir donné à HECQUET Jean-Pierre, EDANGE Nicolas pouvoir donné à LAFLEUR Dominique, MELLING Patrick pouvoir donné à TORDEUX Luc, RAYAUME Florian pouvoir donné à MUSSOT Nathalie, CHEVILLARD Joël titulaire de BOUSSARIE Didier.

Monsieur BOMBART Marcel a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Choix et mise à enquête publique des zonages d'assainissement des communes de Couvrelles, Lesges, Mont-Saint-Martin, Sancy-les-Cheminots, Tannières et Vieil-Arcy**

**N° de délibération : D2026\_009**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
51	6	57	0	0	0

Vu le rapport n°10,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code l'urbanisme,  
Vu la délibération du conseil municipal de Tannières du 17 septembre 2001,  
Vu la délibération du conseil municipal de Mont-Saint-Martin du 24 septembre 2001,  
Vu la délibération du conseil municipal de Vieil-Arcy du 26 octobre 2001,  
Vu la délibération du conseil municipal de Lesges du 3 mai 2002,  
Vu la délibération du conseil municipal de Sancy-les-Cheminots du 3 décembre 2009,  
Vu la délibération du conseil municipal de Couvrelles du 12 avril 2016,  
Vu les rapports de révision des études de zonage d'assainissement de Couvrelles, Lesges, Mont-Saint-Martin, Sancy-les-Cheminots, Tannières et Veil-Arcy,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- De retenir le scénario « zonage de la totalité de la commune en assainissement non collectif » pour les communes de Couvrelles, Lesges, Mont-Saint-Martin, Sancy-les-Cheminots, Tannières et Veil-Arcy,
- De mandater le Président pour mettre en œuvre les procédures d'enquête publique inscrites dans la loi du 3 janvier 1992, précisées à l'article 3 du décret du 3 juin 1994 et prévue à l'article R 123-11 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 6 février 2026  
Thierry ROUTIER,  
Président



Thierry ROUTIER

Thierry ROUTIER  
2026.02.06 16:10:21 +0100  
Ref:10398293-15679598-1-D  
Signature numérique  
le Président